

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 MARS 2018**

Date de convocation : 19/03/2018, d'affichage : 19/03/2018.

Conseillers en exercice : 11, présents : 8, votants : 10,

L'an deux mil dix huit, le 23 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHASSELON, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **PARIZOT** Olivier, **VAILLANT** Jean-Pierre, **VANDINI** Christophe, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **RENAUX** Jimmy, **DEBREYNE** Eric, **TREFCON** Virginie,

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M. **DEBREYNE** Eric à M. **POTIER** Bruno,  
M. **RENAUX** Jimmy à M. **SLOSARCZYK** Eric,

Monsieur **SLOSARCZYK** Eric a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 DECEMBRE 2017 :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 05 décembre 2017, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

**REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article D521-10 du code de l'éducation, la semaine scolaire comporte pour tous les élèves 24 heures d'enseignement, réparties sur 9 demi-journées.

Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et trois heures trente maximum par demi-journée.

La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente.

Le passage à quatre jours et demi s'est accompagné de la mise en place de Temps d'Activités Périscolaires non obligatoires.

Il fait savoir que l'article D521-12 du code de l'éducation permet de répartir les 24 heures d'enseignement sur quatre jours.

Les enseignants, les délégués de parents d'élèves, l'association Yokis, la mairie, ont participé à deux réunions qui ont conduit à présenter les différentes possibilités d'organisation de la rentrée.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

convient qu'il faut choisir le rythme qui sera le plus bénéfique pour l'éducation des enfants,

fait savoir qu'il n'est pas opposé au maintien de la semaine de 4 jours et demi, respectant ainsi le code de l'éducation, mais que si une majorité devait se dégager pour un retour à 4 jours, il demande à Monsieur le Maire de proposer à Monsieur le Directeur académique de l'Education Nationale, à qui il appartient de fixer les horaires d'entrée et de sortie de l'école, après avoir recueilli son avis, d'appliquer les horaires suivants :

	7h30 8h50	9 h 12 h	12 h 13 h 30	13h30 16h 30	16h30 17 h30	17 h30 18h 15
lundi	Périscolaire	Temps scolaire	Repas	Temps scolaire	Périscolaire	Périscolaire
Mardi	Périscolaire	Temps scolaire	Repas	Temps scolaire	Périscolaire	Périscolaire
Mercredi						
Jeudi	Périscolaire	Temps scolaire	Repas	Temps scolaire	Périscolaire	Périscolaire
Vendredi	Périscolaire	Temps scolaire	Repas	Temps scolaire	Périscolaire	Périscolaire

Le Conseil Municipal considère que cet emploi du temps également réparti le matin et l'après-midi, la coupure du mercredi favorisant le repos des enfants et la possibilité de participer à des activités extra scolaires, semble le mieux adapté.

### **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR DES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE ULIS A NESLE AU COURS DE L'ANNEE 2016/2017 :**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre des impératifs réglementaires en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence, la commune de Nesle a fait parvenir un état de frais de scolarité au titre de la période scolaire 2016/2017 pour deux enfants scolarisés en classe ULIS dans le groupe scolaire de la ville de Nesle, pour un montant global de 1050 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire,

considérant que ce cas précis était un impératif réglementaire en matière de scolarité,

et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

décide de prendre en charge cet état de frais établi par la commune de Nesle pour un montant de 1050 euros,

décide d'inscrire cette dépense au budget 2018.

### **DEROGATION D'ACCUEIL A L'ECOLE D'ENFANTS NON DOMICILIES A MUILLE-VILLETTE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 juin 2008 concernant l'accueil d'enfants domiciliés à l'extérieur, qui n'a plus son utilité actuellement.

Monsieur le Maire propose d'accorder des dérogations pour accueillir les enfants de l'extérieur sous condition que ceux-ci soient gardés par des assistantes maternelles agréées par les services sociaux et que des contrats soient passés entre les parents des enfants et les assistantes maternelles agréées.

#### **Aucune autre dérogation ne sera accordée.**

Le Conseil Municipal après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 9 voix pour dont deux pouvoirs et une voix contre,

décide d'accueillir les enfants de l'extérieur sous condition que ceux-ci soient gardés par des assistantes maternelles agréées par les services sociaux et que des contrats soient passés entre les parents des enfants et les assistantes maternelles.

### **GROUPEMENT DE COMMANDES DES MATERIELS INFORMATIQUE POUR LES ENT, AUPRES DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE :**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que pour faire l'acquisition de deux TBI et de deux PC portables de pilotage pour l'école de Muille-Villette, la commune doit adhérer au Groupement de Commandes dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire et après discussion,

Considérant l'intérêt de participer à un marché mutualisé de matériels informatiques pour l'équipement des écoles dans le cadre de la mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics, notamment son article 8-4°,
- Vu la délibération n°4 du comité syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de l'acte constitutif d'un groupement de commandes,
- Vu la délibération n°4 du comité syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 20 novembre 2009 portant approbation de l'avenant 1 à l'acte constitutif du groupement de commandes,

décide, à l'unanimité des membres présents, ce qui suit :

- 1) La commune de Muille-Villette adhère au groupement de commandes, dont le coordonnateur est le syndicat mixte Somme Numérique, en cours de constitution pour les achats de matériels, plateformes et logiciels informatiques destinés au TIC pour l'éducation.
- 2) Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et l'avenant 1 et à représenter la commune ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif.
- 3) Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Toitures de l'école et de la cantine :**

Monsieur le Maire fait savoir que des devis sont en cours pour la toiture de l'école.

La toiture de la partie cantine sera réalisée cette année. Le reste sera terminé l'année prochaine faute d'avoir obtenu les devis pour solliciter les subventions.

#### **Parking de la salle polyvalente :**

Monsieur le Maire fait savoir que des devis sont demandés pour l'extension du parking de la salle polyvalente.

#### **Parking et cheminement PMR à l'église :**

Monsieur le Maire fait savoir que des devis sont en cours pour l'aménagement d'un parking et le cheminement PMR à l'église. Ces travaux seront réalisés en 2019, faute de subvention.

#### **Alarme alerte attentat à l'école :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a signé un devis avec l'entreprise NICE SOLUTIONS, pour un montant de 1200 euros afin de mettre en place un système d'alarme alerte attentat dans les écoles.

#### **Agence Régionale de la Santé : analyse d'eau :**

Monsieur le Maire fait savoir que le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 14 février 2018.

La conclusion de ce contrôle est la suivante : l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

#### **Tonte des espaces verts :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reconduit la SARL Espaces Verts & Environnement pour la tonte des espaces verts en 2018.

Cette année des travaux supplémentaires ont été commandés à cette entreprise : le broyage des bas côtés entre Muille et Brouchy et entre Muille et Eppeville.

Le montant des devis est évalué à 12 381 euros.

Monsieur le Maire fait savoir que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a mis en place un fonds de concours qui a permis à la commune de percevoir une somme de 10 012 euros au titre des factures espaces verts fournies pour la période allant du 01/11/2016 au 31/10/2017.

#### **Aménagement du RD 932 :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une étude d'aménagement visant à sécuriser le RD 932 au niveau de la vitesse est actuellement en cours.

#### **Courses cyclistes :**

Monsieur le Maire rappelle que le 116<sup>ème</sup> Paris-Roubaix se déroulera le dimanche 08 avril prochain.

Il fait savoir que le même jour, mais à partir de 14 heures, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme organisera une course cycliste. Pour cette course, une réunion d'information/finalisation se tiendra à Hombleux le 26 mars 2018.

Un arrêté d'interdiction de circulation et de stationnement a été pris à cet effet pour les rues suivantes : rue de Flamicourt et rue de Paris.

#### **Remerciements de Muille en Fête :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 03 mars, émanant de « Muille en Fête », qui remercie la municipalité d'avoir accordé à l'association un endroit clos pour stocker une partie de sa vaisselle en location à la salle polyvalente.

#### **Vol de numéraire dans le bureau du Maire :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été dérobé 500 euros dans son bureau. Ce vol a été constaté fin décembre 2017 et une plainte a été déposée à la gendarmerie de Ham dans la foulée.

#### **Apave : rapports de vérifications des bâtiments communaux :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a fait procéder aux vérifications thermiques et électriques des bâtiments communaux (école, cantine, salle polyvalente et mairie) le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Les rapports concernant ces interventions sont en mairie depuis le 02 mars 2018.

Il y a lieu de demander des devis pour mettre en conformité les dites installations.

#### **Voiture communale :**

Monsieur le Maire fait savoir que le véhicule communal « express » n'est plus du tout en état de fonctionner. Il juge nécessaire de demander des devis pour procéder à son remplacement.

#### **Objets laissés par Mme TALON lors de la vente à la mairie :**

Monsieur le Maire fait savoir que Mme TALON n'a toujours pas récupéré ses affaires qui sont toujours stockées dans un des bâtiments de la mairie.

Il précise que Mme TALON doit enlever ses affaires dans un délai d'une semaine avant que celles-ci ne soient apportées à la déchèterie.

#### **Plaque « Michel Colucci » :**

Monsieur le Maire fait savoir que la plaque « Michel Colucci » a été posée à l'école.

#### **Arrêt de bus 70 chemin de Flamicourt :**

Monsieur le Maire fait savoir que suite à son intervention et l'étude faite par le Service Transports Scolaires de la Région Hauts de France, un arrêt bus pourra être mis en place au 70 chemin de Flamicourt à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

#### **Faire-part de mariage :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un faire-part de mariage concernant la fille de Mme Sirot, à communiquer à l'ensemble des membres du conseil municipal.

#### **City stade :**

Suite à de nombreux soucis de voisinage commis pendant l'utilisation du city stade, Monsieur le Maire demande s'il n'y aurait pas lieu de se pencher sur une réflexion plus circonstanciée de l'utilité de cet espace, voir de sa fermeture.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire donne lecture des questions diverses suivantes posées par Mme POULLE Sophie, à savoir :

Qu'en est-il des différentes commissions communales ; sont-elles toujours actives ?

Monsieur le Maire répond qu'elles sont toujours actives et réunies quand elles sont nécessaires.

Pourquoi les réunions de Conseil Municipal sont-elles de plus en plus espacées ?

Monsieur le Maire répond que 4 réunions de Conseil sont obligatoires par an et qu'il lui appartient de programmer ces réunions selon les dossiers à traiter.

Peut-il être envisageable de programmer de simples réunions d'information ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'y voit pas d'inconvénients à programmer ce genre de réunions.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 heures.

Suivent les signatures...